

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DE REMILLY-LES-MARAIS REUNION DU 31 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente et un mars à 20H30, les membres du Conseil municipal de la Commune nouvelle de REMILLY-LES-MARAIS se sont réunis à la salle communale Place des Laurisiens de la commune déléguée de Remilly Sur Lozon, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 25 mars 2017

date d'affichage : 07 avril 2017

Étaient présents les conseillers municipaux suivants:

AMIOT Mikaël, ANGELIQUE Gérard, BAUGE Marie-Josèphe, BELLOT Hélène, BURLOT Étienne, CORMIER Alexandre, DAMECOUR Sylvain, DESREE Jean-François, DESDEVISES Joseph, JOUIN Benoît, GASLARD Romain, GOSSELIN Philippe, GOULMY Cécile, GUENE David, HAMEAU Christophe, HEBERT Joël, JEANNE Jean-Claude, JOUET Évelyne, LAURENT Michel, LEGOUPIL Franck, LEHODEY Isabelle, LEMENAND Guillaume, LENOIR Patrick, LOZOUET Lydie, MARAIS Jean-Claude, MAUDUIT Géraldine, ROBIN Jacqueline, SEVAUX Pierre, SOMMIER Dominique, TOURAINNE Françoise, VAULTIER Pierre, YVER Charlotte.

Absents excusés : LEMIEUX Sébastien, LEVEE Alain, LEVEE Dany

Pouvoirs : 0

Nombre de conseillers :

En exercice : 35

Présents : 32

Votants : 32

Membres du CCAS :BAUGE Marie-Josèphe, BELLOT Hélène, GOSSELIN Philippe, JEANNE Jean-Claude, JOUET Evelyne, LOZOUET Lydie, TOURAINNE Françoise, YVER Charlotte, Sophie DESDEVISES, Jacqueline DESREE, Luigina JEANNE, Paulette LEVILLAIN, Emile GUILLON.

Absents excusés : LEMIEUX Sébastien, LAURENT Fernand, LEMOINE Monique, LESCALIER Andrée.

Pouvoirs : 0

Nombre de membres :

En exercice : 17

Présents : 13

Votants : 13

Lydie LOZOUET a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 02 mars 2017 a été adopté à l'unanimité des présents.

Jean-Claude Marais quitte la séance à 22H30 ; excusé pour la suite de la réunion.

Ordre du jour :

Mr le maire demande au conseil de rajouter les points suivants :

- Vote d'une subvention de 50 € pour le fleurissement de St Jean de Daye
- FDGDON : convention 2017 pour la lutte collective contre les frelons asiatiques.

Le conseil donne son accord.

D) CCAS :

a) Comptes de gestion 2016 du receveur et comptes administratifs 2016 du maire :

1) Commune déléguée de Remilly Sur Lozon :

Compte de gestion 2016 :

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de M. Philippe GOSSELIN, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif 2016 :

Monsieur Philippe GOSSELIN, Président, se retire. Sous la présidence de Madame Charlotte YVER, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivant :

un excédent de 1 877.57 € en section de fonctionnement, aucun mouvement en section d'investissement.

2) Commune déléguée de le Mesnil Vigot :

compte de gestion 2016 :

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de M. Philippe GOSSELIN, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif 2016 :

Monsieur Pierre VAULTIER, Maire-délégué, se retire. Sous la présidence de Monsieur Philippe GOSSELIN, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivant :

un excédent de 589.98 € en section de fonctionnement, aucun mouvement en section d'investissement.

3) Commune déléguée de Les Champs de Losque :

Compte des gestion 2016 :

Le Conseil d'administration réuni sous la présidence de M. Philippe GOSSELIN, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

Compte administratif 2016 :

Monsieur Sylvain DAMECOUR, Maire-délégué, se retire. Sous la présidence de Monsieur Philippe GOSSELIN, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivant :

0 € en section de fonctionnement, le compte ayant cessé de fonctionner en 2016.

b) Budget primitif 2017 :

- Affectation du résultat de 2016 :

on constate aux comptes administratifs 2016 des trois communes déléguées un résultat total de + 2 467.55 €.

Le conseil d'administration décide d'affecter :

au compte 002 : + 2 467.55 €

- Vote du budget primitif 2017 :

Le conseil d'administration vote le budget primitif 2017 présenté qui s'équilibre, en fonctionnement, en recettes et en dépenses à la somme de 3 917 €.

- Vote des subventions 2017:

Le Conseil d'Administration se prononce pour le renouvellement de son adhésion au FAJD, FSL et FSE.

Les subventions suivantes sont donc votées :

- Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficultés(FAJD) 130€

- Fonds de Solidarité pour le Logement(FSL) 87€

- Fonds Social Energie (FSE) 170€

soit un total de 387€

II) BUDGET COMMUNAL REMILLY-LES-MARAIS :

1) COMPTES DE GESTION 2016 DU RECEVEUR ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DU MAIRE.

(en présence de Mme ROUSSEL, Trésorier)

a) Commune déléguée de Remilly Sur Lozon :

1) Budget communal : compte de gestion 2016 du receveur

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Philippe GOSELIN, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

2) Budget communal : compte-administratif 2016 :

Monsieur Philippe GOSELIN, Maire, se retire. Sous la présidence de Monsieur Pierre VAULTIER, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivant :

- un excédent de 199 366.60 € en section de fonctionnement.

- un excédent de 134 773.02 € en section d'investissement.

b) Commune déléguée de Le Mesnil Vigot :

1) Budget communal : compte de gestion 2016 du receveur

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Philippe GOSELIN, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

2) Budget communal : compte-administratif 2016 :

Monsieur Pierre VAULTIER, Maire-délégué de Le Mesnil-Vigot se retire. Sous la présidence de Monsieur Philippe GOSELIN, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivant :

- Un excédent de 119 589.31 € en section de fonctionnement.
- Un excédent de 116 961.10 € en section d'investissement.

3) Budget Lotissement : Compte de gestion 2016 du receveur

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Philippe GOSELIN, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

4) Budget Lotissement : Compte-administratif 2016 :

Monsieur Pierre VAULTIER, Maire-délégué de le Mesnil Vigot se retire. Sous la présidence de Monsieur Philippe GOSELIN, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivant :

- Un excédent de 33 696.15 € en section de fonctionnement.
- Un excédent de 42 332.29 € en section d'investissement.

c) Commune déléguée Les Champs de Losque :

1) Budget communal : compte de gestion 2016 du receveur

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Philippe GOSELIN, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer; Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

2) Budget communal : Compte-administratif 2016 :

Monsieur Sylvain DAMECOUR, Maire-délégué de Les Champs de Losque se retire. Sous la présidence de Monsieur Philippe GOSSELIN, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2016 qui laisse apparaître les résultats suivant :

- Un excédent de 181 969.54 € en section de fonctionnement.
- Un déficit de 32 555.33 € en section d'investissement.

2) BUDGETS PRIMITIFS 2017

a) Budget communal 2017 :

-Affectation du résultat de 2016 :

En fonctionnement, on constate aux comptes administratifs 2016 des trois communes déléguées un résultat total de + 500 925.45 €.

En investissement, on constate aux comptes administratifs 2016 des trois communes déléguées un résultat total de + 219 178.79 €.

Compte-tenu des restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement de 114 556 € et en restes à réaliser en recettes d'investissement de 945 347 €, le conseil municipal décide d'affecter :

au compte 1068 : 0

au compte 002 : + 500 925.45 €

au compte 001: + 219 178.79 €

-Vote du budget primitif 2017 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 1 028 450 € et en dépenses et recettes d'investissement à 2 045 456 € (dont 1,6M€ pour le groupe scolaire).

-TAXES DIRECTES LOCALES : vote des taux d'imposition 2017:

Compte-tenu de la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2017, un engagement a été pris de lisser sur 3 ans les 3 taxes.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La mise en place du régime d'abattement de droit commun pour la taxe d'habitation
- Décide la mise en place du lissage des trois taxes sur 3 ans à compter de 2017 ce qui donne pour cette année :

	Remilly Sur Lozon	Le Mesnil Vigot	Les Champs de Losque	Taux prévus en 2019
TH	7.71	7.06	6.96	7.42
TFB	12.78	10.97	12.92	12.44
TFNB	31.01	29.14	31.94	31.14

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :

Pour info la taxe est maintenant votée directement par l'Agglo. Pour 2016, pas d'augmentation de taux (10,93%) concernant la commune déléguée de Remilly Sur Lozon ni sur la commune déléguée du Mesnil Vigot (11,33 %). Pour la commune déléguée des Champs de Losque la taxe passe de 13,47 % à 12,97 %.

Il faut rappeler que le Syndicat Mixte du Point Fort prend en compte les tonnages. Autrement dit, plus le tri (verre, carton, ...) est fait sérieusement par chacun et moins la facture de la commune ou de l'Agglo St Loise est élevée et donc aussi moins est élevée la taxe payée par chacun.

Il y a donc une très forte incitation à bien trier ce qui renforce, à tous points de vue, ce bon réflexe.

b) Budget lotissement : budget primitif 2017:

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à 325 499.30 € et en dépenses et recettes d'investissement à 262 596.43 €.

Le déficit provisoire de 22 278 € du BP 2017 du lotissement doit être constaté en dépenses à la section de fonctionnement du budget principal.

Une provision a été inscrite pour la deuxième tranche.

3) Questions diverses :

a)Durée des amortissements :

Ce point sera revu lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

b)Effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « rue de la Croix Rouge » commune déléguée de Le Mesnil Vigot :

Mr le maire présente aux membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « rue de la Croix Rouge » commune déléguée de Le Mesnil Vigot.

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 34 000€ H.T.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de Remilly-Les-Marais s'élève à environ 10 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- la réalisation de l'effacement des réseaux « rue de la Croix Rouge » commune déléguée de Le Mesnil Vigot,
- demande au SDEM que les travaux soient achevés pour le 4ème trimestre 2017,
- accepte de régler une participation au SDEM de 10 200 €,
- dit que la somme nécessaire est bien inscrite au budget primitif 2017,
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

c)Signature d'une convention avec le Conseil Départemental de la Manche pour la mise en place d'un afficheur de vitesse sur la RD 900

Mr le maire indique que le Conseil Départemental de la Manche propose de mettre en place un afficheur de vitesse pédagogique sur la RD 900 sans participation financière de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord et autorise Pierre Vaultier maire-délégué de le Mesnil Vigot à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Manche.

d)Vote d'une subvention à l'association pour le fleurissement de la Région de Daye

La commune déléguée de Les Champs de Losque accordait depuis plusieurs années une subvention de 50 € à l'association de fleurissement de la Région de Daye.

Mr le maire propose de continuer à verser cette subvention pour 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 50 € à l'association de fleurissement de la Région de Daye.

e)FDGDON(Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche) : convention 2017 pour la lutte collective contre les frelons asiatiques :

Romain GASLARD se retire car concerné par l'affaire.

Mr le maire indique que le FDGDON continue d'organiser pour cette année la lutte contre les frelons asiatiques et demande à la commune :

- de participer à cette lutte sur le volet animation, coordination suivi et investissement pour une cotisation de 37 € pour 2017
- de participer sur le volet de lutte par la destruction des nids en fonction des travaux de destructions réalisées sur la commune au cours de la saison et qui aura fait l'objet d'un accord préalable de prise en charge de la commune pour chaque nid à détruire.

Une plateforme internet sera accessible aux communes pour la déclaration des nids.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne accord pour :

- participer à cette lutte
- autoriser la maire à signer la convention avec le FDGDON
- régler la participation de 37 € au FDGDON.

f)Pour info :

- 1)Nomination des membres de la Commission Communale des Impôts Directs par la direction des finances publiques :

Mr le maire indique que la direction départementale des finances publiques à nommé :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
BAUGE Marie-Josèphe	HEBERT Joël
CORMIER Alexandre	LAURENT Michel
JEANNE Jean-Claude	LEGOUPIL Franck
MAUDUIT Géraldine	LEMARECHAL Daniel
YVER Charlotte	LOZOUET Lydie
GIRES Jean-Yves(Marigny-Le-Lozon)	DELAUNE Yvette (Thèreval)

- 2)Charte d'entretien :

Mr le maire indique que le lundi 6 mars a eu lieu au Pavillon des Energies à Le Dezert la remise du label de la Charte d'entretien des espaces publics par la Fredon (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) du fait de l'engagement de la commune déléguée de Remilly Sur Lozon.

Cette charte a pour objectif de diminuer, voire de supprimer le transfert des produits phytosanitaires vers les eaux superficielles et souterraines de la région.

- 3)Randonnées pédestres de Marigny Je T'aime :

le 30 mai à Remilly Sur Lozon 8 Km

le 20 Juin aux Champs de Losque avec assiette de pays (réservation obligatoire)

- 4)Prochaine réunion du Conseil Municipal :le vendredi 28 avril 20H30 à Le Mesnil Vigot(salle des fêtes)

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23H00.

La secrétaire,
Lydie LOZOUET

Le Maire,
Philippe GOSSELIN